

horaires
Mairie de LUCMAU
☎ 05 56 65 22 65

Le lundi de 9h00 à 12h30
et de 13h00 à 18h00

Le mercredi de 9h00 à 12h30
et de 13h00 à 18h00

Le vendredi de 9h30 à 12h00

Permanence du Maire ou des adjoints :
Les samedis pairs de 10h00 à 12h00

ou sur rendez-vous en appelant :
06 24 38 18 44,
06 47 39 95 59 ou 06 89 85 68 58

Service Public des déchets,

Le Sictom vous propose :

- Mise à disposition gratuite de broyeurs individuels*.
- Composteurs gratuits (sous conditions) ou à 10 €.
- Zone de réemploi pour donner ou prendre gratuitement ce qui ne sert plus aux uns mais peut servir à d'autres.

Tous les renseignements sont sur : sictomsudgironde.fr

* petite formation gratuite à prévoir

Horaires déchetterie de Préchac

Du 16 septembre 2022 au 14 juin 2023

Mardi, jeudi, samedi :

8h30 à 17h00

Lundi, mercredi, samedi, dimanche :

Fermé

Cimetière

Le container situé dans le cimetière est à votre disposition pour jeter les déchets en relation avec ce lieu. Si le container est déjà plein, veuillez déposer vos déchets en déchetterie.

La réparation du portail a été réalisée. Merci de bien le refermer pour empêcher les sangliers de faire des dégâts.

Modalités de location de la

Salle des Fêtes

Hors commune : 180 €

Commune : 100 € **Caution : 400 €**

Assoc.commune: 40 €

Tarifs week-end

Attestation d'assurance R.C. Obligatoire

Plus de renseignements... S'adresser à la Mairie ou à
Mme Pierrette DAUZAN 06 31 49 43 84

PRÊT DE TABLES ET DE BANCS

Le prêt de tables et de bancs est maintenant réglementé. Un formulaire sera rempli par la commune et signé par le bénéficiaire du prêt. Ce formulaire comportera le nombre et les numéros des mobiliers et sera signé par les deux parties. Une caution de 200 euros sera exigée et restituée lors du retour des articles prêtés sous réserve du bon état de ceux-ci.

Cercle de la Concorde

Lundi, mardi, jeudi

10h à 13h

Vendredi et samedi

10h à 13h - 18h à 21h

Dimanche

10h à 13h

Journal Sud-Ouest - Tabac
Épicerie, Produits frais et surgelés

Fromages - Huîtres
Dépôt de pain. Pâtisserie

Règlement par chèque, espèces ou carte bancaire

Ramassage des ordures ménagères

Le mercredi matin

(Sauf si un jour férié tombe le lundi, le mardi ou le mercredi : ramassage le jeudi)

État Civil

Décès : Madame Henriette

BORDESSOULLES le 19 octobre 2022

Naissance : Lyna, Louna RENÉ de Damien
RENÉ et Sandra LASSOUTANIE 10 Le Bourg

E' Labets ?



Bulletin d'information et de liaison de la commune de Lucmau

Le mot du Maire

Ipsn

N° 69 Décembre 2022

Chères Lucmalaises, chers Lucmalais,

Tout d'abord un petit point sur les travaux communaux réalisés ou commencés en 2022 :

-Remplacement d'une partie des menuiseries du Cercle par du double vitrage et changement du système de chauffage. Cette opération a été financée avec l'aide du département (FDAEC) et de l'association du Cercle.

-Réfection des peintures des volets de l'école. Les volets de la Mairie, des deux logements attenants et des garages à l'arrière seront repeints en 2023. Le devis a déjà été signé.

-Le portail du cimetière a été réparé (fermeture) et repeint.

-Remplacement de la clôture de la cour arrière de l'école, financé à moitié par le propriétaire riverain (Madame DUPRAT).

-Nettoyage de quelques parcelles communales. Nous prévoyons de poursuivre ce nettoyage en 2023, si le budget le permet.

-Entretien courant dans les logements communaux, l'école et la salle des Fêtes.

Les prévisions pour l'année 2023 sont :

- **Lotissement de Lescoudanes :** projet qui avance avec l'estimation du coût de l'ensemble des réseaux. Le Conseil Municipal a voté le lancement de l'appel d'offres de maîtrise d'œuvre.

Parallèlement, nous avons été sollicités par un professionnel local qui souhaiterait acheter le terrain concerné et réaliser ce lotissement conformément au permis d'aménager qui a été accordé. D'autres conditions sont en cours de négociation entre les deux parties avant qu'une décision ferme soit prise par la municipalité.

- **École et cantine scolaire :** Tous les bâtiments de l'école seront mis aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

La cantine scolaire bénéficiera d'une extension d'environ 20 m² et évitera ainsi deux services. Nous en profiterons pour réaliser des améliorations thermiques et phoniques qui ne manqueront pas d'être appréciées par les enfants et le personnel. Ces investissements ont fait l'objet d'un appel d'offres, les devis sont en cours d'analyse par l'architecte.

Suite page 2

Saluons ensemble cette nouvelle année qui vieillit notre amitié
sans vieillir notre coeur. **Victor HUGO**

Le mot du Maire, (suite)

Adressage : Comme vous le savez, l'adressage sera mis en place fin mars 2023. Afin de vous aider dans vos démarches, des permanences seront tenues à la Mairie les samedis matins 25/02, 11/03, 25/03, 8/04 et 22/04 2023. Vous recevrez dans votre boîte aux lettres votre nouvelle adresse avec la marche à suivre pour ce changement.

Église : L'autorisation de travaux a été reçue des bâtiments de France et a été transmise à l'architecte. Ce dernier est chargé de préparer l'appel d'offres pour la première tranche de travaux. Les demandes de subventions pourront alors être déposées auprès de la DRAC, de la région et du département.

Centrale photovoltaïque : Voir encadré page suivante.

Les animations communales vont enfin reprendre après cette trêve de deux ans causée par la Covid.

Les concours de belote au Cercle (voir calendrier) ; l'arbre de Noël avec goûter et remise des cadeaux offerts par la commune avec la collaboration du Comité des Fêtes; la fête des Cercles de Gascogne au printemps; la fête locale en septembre et nous espérons, beaucoup d'autres festivités.

Le Conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter de belles fêtes de fin d'année.

Prenez bien soin de vous et de vos proches, meilleurs vœux pour 2023.

Adichatz !

Le Maire, Michel ESTENAVES

Calendrier des belotes 2022-2023 - Le samedi à 21 h

samedi 17 décembre 2022	samedi 21 janvier 2023
samedi 18 février 2023	samedi 18 mars 2023
samedi 22 avril 2023	samedi 20 mai 2023

Professionnels installés sur la commune

Menuisier

Jérémy PEREZ

06 67 47 03 32



Entreprise

Aurélié BOISDRON

Dératisation, désinsectisation,

Destruction nids de guêpes et de nids de frelons.

06 69 49 09 43

<https://aurelieboisdron.wixsite.com/boisdron>

S.a.r.l. GUILLON 

Tous travaux d'installation, de rénovation et de dépannage d'électricité générale. Domotique, chauffage, VMC, interphone, visiophone et motorisation de portail

06 82 28 92 34

20 Le Bourg 33840 Lucmau

Alizée

Coiffure à domicile

06 45 23 71 03



Les aides de l'ANAH évoluent

L'Agence Nationale de l'Habitat permet aux propriétaires occupants et aux bailleurs d'obtenir des subventions pour rénover leurs biens. Selon les revenus des propriétaires, qu'ils soient occupants ou non, l'ANAH octroie des fonds pour l'aménagement ou pour réduire vos consommations d'énergie (plus d'infos sur : upenergie.com).

Comment faire sa demande de subvention ANAH ?

Il convient de se rendre sur la plateforme : <https://monprojet.anah.gouv.fr/> et de renseigner les informations demandées. Si le client est éligible à la subvention demandée, il n'a alors qu'à poursuivre la démarche et transmettre les documents demandés sur internet.

La prime à l'autoconsommation photovoltaïque :

L'autoconsommation photovoltaïque (beemenergy.fr) est la consommation de sa propre production d'électricité à partir de l'énergie solaire. Les installations qui permettent l'autoconsommation (installations de vente en surplus) sont éligibles à une prime à l'investissement. Les kits solaires en auto consommation peuvent aussi se faire financer en partie par les « chèques énergie ».

Se prémunir contre les fraudes :

Par téléphone ou à domicile, notez que le service public n'effectue jamais de démarchage.

De ce fait ne croyez pas les démarcheurs qui se réclament d'organismes publics.

Découvrez tous nos conseils pour savoir comment agir face au démarchage commercial : <https://france-renov.gouv.fr/fraudes>

Projet photovoltaïque au sol de Bagéran

Un projet de parc solaire est en cours sur les communes de Lucmau et Préchac sur le *lieu-dit Bagéran*. La puissance de 12 MWc pourra être obtenue sur une surface de 12 hectares répartie sur 3 zones clôturées (1 sur Lucmau, 2 sur Préchac). La production annuelle d'électricité correspond à la consommation de 3500 foyers, chauffage inclus, soit l'équivalent d'une commune comme Langon et permet d'économiser 5500 tonnes de CO² par an.

Les équipes travaillant sur le projet vous proposent une permanence d'information ouverte au public, le **mercredi 14 décembre de 14 h à 18 h** pour en apprendre plus sur le projet et avoir des réponses à vos questions.

Quelques informations sur le projet : La localisation du site hors du Parc Naturel des Landes de Gascogne est éloignée de toute habitation. Le site est déjà traversé par une ligne haute-tension et est très proche du poste source de Cazalis. Son implantation permet d'éviter les habitats de biodiversité, de préserver les zones humides et les affluents du Bagéran, et ce pendant les 30 années d'exploitation du parc.

Retrouvez l'équipe projet l'après midi du 14 décembre à la Mairie de Lucmau pour en savoir plus.

Bois de chauffage

Les habitants qui souhaiteraient faire du bois de chauffage sur les parcelles appartenant à la commune peuvent s'adresser à la Mairie.

Retrouvez votre **E' Labels** et bien d'autres renseignements, Sur le site : www.lucmau.fr

LIBRE EXPRESSION
e'labels ?

Envoyez vos textes à : elabels@gmx.fr
déposez les à la Mairie de Lucmau ou appelez Xavier au 06 33 95 52 30